

que leurs armes & habillemens militaires font pefans, mais bien travaillés; & qu'en général ces Bâtimens font bien pourvûs de tout ce qui est néceffaire pour l'expédition que médite la Cour de Ruffie.

Le bruit étoit public que dès que cette Flotte Ruffe paroîtroit dans les eaux de *Minorque* ou de *Sardaigne*, il en sortiroit une autre formidable des Ports de *Provence* & de *Bretagne*, pour l'observer dans la *Méditerranée*. Elle y a paru déjà en détail, & l'on ne voit pas qu'il se foit fait encore à ce fujet aucun mouvement de la part de la France; d'où l'on fçait qu'il n'y a pas eu d'ordre pour quelques armemens extraordinaires; mais on fçait que la Hollande doit avoir dans les Mers d'*Italie* une Escadre de douze Vaiſſeaux de guerre, dont on ne peut deviner encore la deftination.

VENISE. Cette République augmentant fes forces maritimes, il n'est plus douteux, comme on l'a remarqué, que ce ne foit à l'occafion des troubles qui regnent dans la *Dalmatie*, & dont on a fait mention dans notre dernier Journal; & en même-tems au cas que la guerre se porte dans l'*Archipel*, où la Flotte Ruffe paroît vouloir attaquer les poffeffions de la Turquie. D'un tel événement à arriver ou non, le Ministère Ottoman a déjà fait confifquer, comme on l'apprend, les biens d'un grand nombre de Grecs & de quelques Marchands Anglois, parce que l'une & l'autre Nation ont témoigné beaucoup d'emprefſement à recevoir dans leurs Ports la Flotte de Ruffie.

Il paroît un nouveau Décret du Sénat, en date du 9. Novembre dernier, & toujour relatif